

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 12 - 17

Séance du 22 décembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 29
Représentés : 3
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, JOANNON, LUCIANO.

DENOMINATION DE VOIES

**VOIES PRIVEES OUVERTES
A LA CIRCULATION
PUBLIQUE**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, CATANI Laurene, ETCHANCHU Helen, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur le Maire)

Conseillers Municipaux : Madame Corinne ROCHE-SANNA (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Alain BERARD).

Etait absente excusée :

Conseillère Municipale : Madame Laura GENEVOIS

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur PEYRARD

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201222-DEL20201217-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies décrites dans le tableau ci-dessous.

Ces actions de dénomination ont pour objet la qualification de l'adressage et ont de multiples enjeux, tant pour les livraisons et activités économiques, que pour les interventions des secours et pour les fournisseurs de fluides ou de services physiques ou numériques.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies suivantes :

Quartier	Proposition de nom	Localisation
Entre la Rambla et Tauroentum	IMPASSE DU CAROUBIER Voie privée	Voie privée ouverte à la circulation publique et située perpendiculairement à l'allée des Mirandoles
La Falquette	CHEMIN CAUNE Voie privée	Voie privée ouverte à la circulation publique qui se poursuit derrière l'allée des Sycomores desservant le lotissement Napa Valley
La Bourrasque	CHEMIN MARINI Voie privée	Voie privée ouverte à la circulation publique située à droite du 674, chemin de la Bourrasque desservant les services des espaces verts municipaux ainsi que cinq habitations.
La Gare	IMPASSE CHEVALLIER Voie privée	Voie ouverte à la circulation publique située le long de la voie ferrée desservant le garage municipal, le centre de secours ainsi que le service de propreté urbaine

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de donner à ces voies les noms ci-dessus indiqués.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique
Philippe BARTHELEMY